



<b>MONT DE MARSAN AGGLOMERATION</b>	<b>DECISION DU PRESIDENT N°2021/06-0080</b>
---	---

<b>SERVICE EMETTEUR</b>  Direction Générale des Services	<b>OBJET :</b>  Demande de subventions pour le projet de rénovation du Café Music - Modification
	<b>Nomenclature Acte :</b>  7.5.4 - Autres

**Le Président de Mont de Marsan Agglomération,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2020-07-0092 en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants,

**Vu** la décision n°2019/05-0116 relative à la demande de subventions pour la rénovation du Café Music,

**Vu** les décisions modificatives n°2020/07-0100 du 23 juillet 2020 et n°2020/10-0241 du 13 octobre 2020 relatives à la demande de subventions pour la rénovation du Café Music,

**Considérant** la nécessité de procéder à la rénovation du bâtiment du Café Music,

**Considérant** que ces travaux sont éligibles à l'obtention de subventions de l'Etat à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département des Landes, de la Ville de Mont de Marsan et du Conseil National de la Musique,

**Considérant** qu'il convient d'actualiser le plan de financement,

**Expose** que le budget de l'opération est estimé à 4 140 000 € HT, selon la répartition suivante :

- 3 250 000 € HT au titre les travaux,
- 370 000 € HT au titre des frais d'étude,
- 520 000 € HT au titre du matériel scénique et du mobilier.



Le plan de financement actualisé de cette opération étant par ailleurs établi comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		
	Montant subventionnable	Montant subvention
DSIL	3 250 000,00 €	930 000,00 €
DRAC	3 620 000,00 €	300 000,00 €
Région Nouvelle Aquitaine	3 620 000,00 €	828 000,00 €
Département des Landes	3 620 000,00 € (immobilier)	500 000,00 €
	520 000,00 € (mobilier et du matériel scénique)	100 000,00 €
Conseil National Musique	3 770 000,00 €	100 000,00 €
Ville de Mont de Marsan	4 140 000,00 €	200 000,00 €
Mont de Marsan Agglomération	4 140 000,00 €	1 282 000,00 €
TOTAL	<b>4 140 000,00 € HT</b>	

**Décide** de solliciter auprès de l'État à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département des Landes, de la Ville de Mont de Marsan et du Conseil National de la Musique, l'obtention de subventions pour la rénovation du bâtiment du « Café Music » en application du plan de financement susvisé.

**Fait à Mont de Marsan, le 4 juin 2021**

**Charles DAYOT**

**Président de Mont de Marsan Agglomération**



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).